

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00081
Numéro SIREN : 330 255 365
Nom ou dénomination : STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2022 sous le numéro de dépôt 1606

« SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT-NAUD ET ASSOCIES »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 377 664 Euros

Siège social : CHAURAY (Deux-Sèvres) – 55 boulevard François Arago
330 255 365 RCS NIORT

-:-

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022**

Le premier février deux mille vingt-deux,
A seize heures,

Les associés de la société « SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT-NAUD ET ASSOCIES », société par actions simplifiée au capital de 377 664 Euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Jean Louis GOUTTENEGRE.

Madame Florence VIOLLEAU assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 23 604 actions sur les 23 604 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le commissaire aux comptes de la société, la société « C.D.C. » est absent excusé.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions à son ordre du jour.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts,
- la liste des associés et la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que les documents devant être mis à disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- * Nomination d'un Directeur Général.
- * Accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, en application des dispositions de l'article 14 des statuts de la société, décide de désigner en qualité de Directeur Général de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- Monsieur Sébastien BOERLEN
Né le 28 août 1975 à MASSY (91)
Demeurant NIORT (79000) – 4 rue du Capitaine Cazaux.

Le Directeur Général dispose conformément à l'article 14 des statuts des mêmes pouvoirs que le Président, qu'il exerce communément avec ce dernier par délégation et sous sa responsabilité, et dans la limite des pouvoirs réservés à la collectivité des associés par la loi et par les statuts de la société.

A ce titre, il disposera du même pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers que celui du Président et sa désignation fera l'objet d'une mention au registre du commerce et des sociétés. Il devra consacrer tout le temps et tous les soins nécessaires aux affaires sociales.

Le Directeur Général aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Le Directeur Général ne percevra aucune rémunération en contrepartie de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur Général ainsi nommé, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et qu'il satisfait aux conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

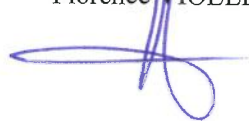
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le président et le secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Le Président
Jean Louis GOUTTENEGRE



Le secrétaire
Florence VIOLLEAU



Sébastien BOERLEN
(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général)

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général

